



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'An deux mil vingt-deux, le 14 décembre, à dix-huit heures,
le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Madame
Jocelyne DUPLAIN, 1^{ère} adjointe le 8 décembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la
présidence de Madame Jocelyne DUPLAIN, 1^{ère} adjointe.*

PRÉSENTS :

*Madame Jocelyne DUPLAIN, Monsieur Didier ROUCHOUSE, Madame Isabelle GAMEIRO,
Monsieur Bernard BARRY, et Monsieur Guy VEROT (à partir de la délibération n° 2022_12_08),
Adjoint, Monsieur Philippe CELLE et Monsieur André SAGNOL, conseillers municipaux délégués.*

*Monsieur Antoine GERPHAGNON, Monsieur Yves BRAYE, Madame Manon GOURDY, Monsieur
François AKAKO, Madame Dorothée SOUVIGNET, Monsieur Jean-Louis LAVERGNE, Madame
Karine PAULET, Madame Émilie SAGNOL, Monsieur Willy BERTHASSON, Conseillers.*

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

*Monsieur. Dominique FREYSSINET, Maire pouvoir à Madame Jocelyne DUPLAIN
Madame Ghislaine BERGER, pouvoir à Madame Manon GOURDY
Madame Anne PICHON KELLY, pouvoir à Madame Isabelle GAMEIRO
Madame Delphine BONNET, pouvoir à Monsieur Didier ROUCHOUSE
Madame Anne-Laure GUILLAUMOND, pouvoir à Monsieur Bernard BARRY
Madame Laëtitia SABATIER, pouvoir à Madame Karine PAULET
Monsieur Hervé BONHOMME, pouvoir à Monsieur André SAGNOL*

ABSENTS EXCUSÉS :

*Monsieur Henri BARDEL
Madame Adeline BRUN
Monsieur Guy VEROT (jusqu'à la délibération n° 2022_12_07)
Monsieur Guillaume DEPEYRE*

Secrétaire de séance : Madame Karine PAULET élue à l'unanimité

Objet : Décision modificative n°3 – Budget transport scolaire (Délibération n° 2022_12_04)

A la demande de Madame Jocelyne DUPLAIN, Monsieur Didier Rouchouse, adjoint aux finances,
présente la décision modificative numéro 3 du budget transport scolaire.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00€	19 500.00€	0.00€	0.00€
TOTAL D 65 – Autres charges de gestion courante	0.00 €	221.00 €	0.00€	0.00€
TOTAL R 70 : ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00€	19721.00€
Total		19 721.00€		19 721.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°3 du budget transport scolaire.

Membres en exercice	26
Présents	15
Représentés	7
Votants	22

Quorum	13
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	22

Acte rendu exécutoire après :

Transmis en Sous-Préfecture le : 16/12/2022
et publication sur le site internet
de la Mairie le : 16/12/2022

Pour Copie conforme
Le 16/12/2022

L'adjoint aux finances,
Monsieur Didier ROUCOUSE

